

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC DE L'ACHIGAN
TENUE LE 21 JUIN 2014 AU CAMP BRUCHÉSI.**

L'assemblée débute à 9h50.

1. Mot de bienvenue :

Mme Joanne Gauthier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres. Elle souligne la présence du maire Bruno Laroche, des conseillers Gilles Beauregard et Philippe Roy ainsi que le sergent Martin Boulanger, patrouilleur nautique de la Sûreté du Québec. Mme Gauthier ajoute que l'ordre du jour sera légèrement modifié du fait que M. le Maire doit quitter pour aller à l'assemblée d'une autre association de lac. Il sera de retour pour la période de questions.

Elle présente également les membres du conseil d'administration présents : Yoland Coutu, conseiller juridique, Yvan Gingras, secrétaire-trésorier, Hélène Savignac, 1^{ère} vice-présidente, Jean-François Gareau, 2^e vice-président, les directeurs Georges Raymond, Marise Drouin, Philippe Lemay, Alain Varennes. Les directeurs absents sont : Michel Roy et Sylvain Allaire.

2. Lecture avis de convocation dans les deux langues par la présidente Joanne Gauthier.

3. Adoption ordre du jour :

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Pierre Benoit et secondée par M. François Dinel. Il est adopté à l'unanimité. Le Camp Bruchési est ajouté dans *varia*.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 août 2013 :

L'adoption du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 10 août 2013 est proposée par M. Michel Soucy et secondée par M. Jacques Goedike. Il est adopté à l'unanimité. Aucun changement n'est apporté.

5. Adoption du bilan financier se terminant le 31 décembre 2013

Yvan Gingras présente les états financiers pour l'année 2013. Les revenus ont été supérieurs à

2012 dû à un plus grand nombre de cotisation et la vente de plates-formes excédentaires.

Les dépenses les plus importantes sont les frais de secrétariat et d'entretien du site Internet (traduction)

Question : Frais d'analyse d'eau à 0, pourquoi?

Réponse Yvan Gingras : Ces frais sont assumés par la ville.

L'adoption des états financiers 2013 est proposée par M. Richard Lemay et secondé par Mme Gail Grolimond. Il est adopté à l'unanimité.

Yvan propose de reconduire Gilles Fortin comme expert-comptable pour 2014. La nomination est proposée par M. Pierre Benoit et secondée par M. François Dinel. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Mot du maire :

M. Laroche remercie l'APLA pour l'invitation. Il s'agit de sa 17^e participation aux assemblées annuelles de l'APLA en tant qu'élu. Il est important pour lui de connaître les préoccupations des gens. Il souligne le travail soutenu du conseil d'administration dans le traitement des dossiers avec la Municipalité. Il souligne également la présence de Gilles Beauregard et Philippe Roy qui pourront répondre aux questions s'il ne peut revenir à temps de l'assemblée du lac Bleu. Il rappelle également la présence de l'agent Martin Boulanger de la SQ et parle de l'agence de sécurité engagée pour surveiller la falaise Hale.

7. Mot de la présidente :

Joanne parle du nombre d'heures de bénévolat investit par les membres du conseil d'administration afin de maintenir l'association en vie : 1200 heures de bénévolats en 2013. Ainsi en devenant membre, la cotisation financière de 50\$ nous est vitale et ce, pour défrayer les coûts reliés à la gestion de l'association afin qu'ils soient le plus bas possible. Elle invite les membres présents à parler de l'APLA à leur entourage pour les inciter à devenir membre, car l'APLA a besoin de prendre le pouls des gens pour savoir ce qu'ils pensent, ce dont ils ont besoin, et ce afin de cibler les bons enjeux. L'APLA continue de travailler étroitement avec la ville afin d'assurer des suivis rigoureux et obtenir des résultats.

L'APLA a participé au Forum sur les lacs les 10-11-12 juin dernier organisé par le MDDEFP et les organismes de bassin versant. Il y a eu environ 300 participants. Depuis les 5 dernières années, le Dr Carignan a fait part de ses dernières constatations. Ils ont découvert que le phosphore ne reste pas longtemps dans la colonne d'eau. Où va-t-il? Les analyses plus poussées montrent que le phosphore est absorbé par les sédiments, le périphyton et les plantes aquatiques.

Le phosphore est le "cholestérol d'un lac." Tout ce qui provient du bassin versant se retrouve dans le lac. À cet effet, l'année dernière nous avons contacté M. Pierre Bertrand, un expert en eaux de ruissellement. Helene Savignac vous entretiendra sur ce dossier dans quelques instants.

Dossier «Plantes aquatiques» : le protocole s'en vient bientôt. Mme Isabelle Simard du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pourrait venir faire une présentation sur ce sujet soit à notre aga 2015. Elle propose également d'inviter Mme Simard et Pierre Bertrand comme conférenciers à la Journée de l'environnement 2015 de St-Hippolyte. Selon Mme Simard, 45% des bateaux transportent des fragments de plante. Elle recommande des stations de lavage au point d'entrée des lacs. En ce

sens, nous avons été proactifs. Pour les pêcheurs le ministère suggère de congeler les équipements de pêche pour éliminer les espèces envahissantes qui peuvent s'y trouver.

Présentation d'une capsule vidéo sur les espèces exotiques envahissantes faite par le gouvernement. 5 étapes, 5 minutes faciles : Inspecter, Retirer, Vider, Laver, Répéter à chaque changement de plan d'eau. Lien vers les capsules :

Français : http://www.youtube.com/watch?v=RC4qLKF6ofg&feature=c4-overview&list=UUKuVHFbFGX8LPBS_uBAkjiw

Anglais : http://www.youtube.com/watch?v=cw_j5Gd362E&feature=c4-overview&list=UUKuVHFbFGX8LPBS_uBAkjiw

8. Rapport d'activités 2013-2014 :

1. Journée de l'environnement :

- Elle eut lieu le 24 mai dernier et fut organisée par la municipalité de St-Hippolyte.
- Il y a eu 7 commandes (total 137 plants) comparativement à 3 commandes (total 158 plants) en 2013.
- Merci à la municipalité!

2. Pacte rural 2013 : Suivi du périphyton :

- Des mesures ont été prises à 20 sites répartis autour du lac.
- Reprise des mesures cet été entre le 15 juillet et le 15 août pour la 2^e année de suivi.
- Fait partie des protocoles du RSVL.

3. Fosses septique : Présentation du rapport des inspections par Hélène Savignac. La situation est sous contrôle, la ville travaille bien. Philippe Roy annonce qu'un bilan sera fait cet automne.



INSPECTIONS DES INSTALLATIONS SANITAIRES

SECTEUR DE L'ACHIGAN

PRÉPARÉ PAR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-HIPPOLYTE

INSPECTIONS DES INSTALLATIONS SANITAIRES SECTEUR DU LAC DE L'ACHIGAN EN DATE DU 11 JUIN 2014

NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS DANS LE SECTEUR	NOMBRE D'INSPECTIONS EFFECTUÉES DEPUIS 2007	NOMBRE D'INSPECTIONS À FAIRE	% COMPLÉTÉES	NOMBRE DE DOSSIERS D'INFRACTION EN TRAITEMENT
959	893	66 À ce jour, 15 rendez-vous sont déjà planifiés	93%	8 Dont 3 refus d'accès et 5 installations non conformes (pas de rejet des eaux usées). 2 de ces dossiers ont été ouverts en 2014 et les 6 autres datent de 2013

4. Goélands :

Georges Raymond parle de ses activités dans le contrôle des goélands :

- Installation plate-forme à la fin mai.
- Arrivée bientôt des goélands au début de juin, après la nidification.
- Mise en marche du scare-canon en juillet. Bonne collaboration des citoyens, il n'y a pas de plaintes.
- Il y a 99% de moins de goélands que 2009-2008. Il est passé de 1500 fusées à 20 maintenant.
- UQAM : l'étude du Dr Giroux est toujours en cour.
- Comité vigilance WM : participation.
- Responsables : Georges Raymond et Alain Varennes (remplaçant pour l'an prochain).

5. Analyses d'eau :

- Lac : Prise échantillon juillet, les résultats seront disponibles sur le site internet à l'automne.
- Pashby : début de la prise des échantillons en juin, juillet et août.
 - Retour sur les entérocoques : résultats non concluants. L'expert que nous avons consulté, M. Pierre Bertrand, nous a conseillé l'Analyse SUVA pour tenter de déterminer l'origine de la matière organique dans la rivière Pashby. Cette information devrait nous permettre d'avoir une idée de l'origine de la contamination par les coliformes.

6. Gestion de l'Accès et de l'utilisation du lac Achigan :

- Patrouille nautique municipale : Cette année la patrouille nautique Municipale sera effectuée par les pompiers. Ils sont maintenant accrédités à émettre des constats et ce, afin d'assurer le respect du règlement obligeant le lavage des bateaux, l'obligation de se procurer une vignette pour naviguer sur le Lac de l'Achigan ou toute réglementation portant sur la sécurité nautique. Elle souligne l'importance collaboration de la ville dans la mise en place de la patrouille.

La Municipalité a également entamé les démarches nécessaires pour que ses patrouilleurs puissent faire appliquer la Loi sur la Marine Marchande comme le fait la patrouille nautique de la Sûreté du Québec.

Mandat :

- o Vérifier la conformité de la vignette en vigueur, du permis journalier pour non-contribuable et du certificat de lavage.
- o Pour un bateau amarré à un quai, vérifier la conformité de la vignette en vigueur et au besoin demander le renseignement au propriétaire de la résidence qui fait face au quai.
- o Vérifier le numéro d'enregistrement fédéral.

Contrôle des bouées :

- o Avec la carte d'emplacement et du registre des bouées, s'assurer à chaque patrouille, de la position de celles-ci.
- o Repositionner la bouée au besoin et assurer le suivi de celle-ci régulièrement;
- o Faire un rapport du repositionnement et noter si le cordage ou le besoin d'une brique supplémentaire est nécessaire.

Description des tâches et procédures :

- o Vérification des lieux - En patrouillant le tour du lac, identifier des dangers qui pourront nuire aux embarcations (roches dangereuses (non-identifiées), bois flottant, animaux morts, bouteilles ou ordures dans le lac, etc...)
- o Falaises Hale et Mathers : Aviser les personnes qui veulent sauter qu'ils sont à risque de blessures graves et doivent quitter les lieux ou risque d'avoir une contravention par le SQ pour être sur un terrain privé.

- Bouées pour signaler les dangers : C'est un dossier très complexe, surtout en ce qui concerne la "responsabilité en cas d'accident". Aucune loi fédérale et ou règlement n'exige la présence de bouées de signalisation de zones à risque sur un plan d'eau.

Le dépliant INFO LAC élaboré l'an dernier en collégialité avec l'APLA et la Municipalité a été bonifié cette année. Dossier difficile (voir diapo) question de responsabilité civile. Mise plus sur le dépliant Info-Lac. Insiste pour que tous l'aient, en parle à leur visiteur, le gardent dans leur embarcation. Il est disponible en ligne sur le site de l'APLA et sur celui de la ville.

En effet, vous retrouverez à l'endos le schéma du lac (carte bathymétrique) agrandi et qui contient en outre des "zones à risques". De plus une réplique de cette carte bathymétrique sous forme de pancarte géante est à l'entrée de la descente de bateau et une autre sur le chemin de la baie de Kilkenny.

- Éponges à cales : Joanne remercie Yoland pour avoir travaillé ce dossier. Le règlement Municipal sur la protection des plans d'eau (1058-12) a été amendé il y a quelques mois et exige maintenant «que toute embarcation motorisée soit munie d'une éponge à cale».

Savez-vous qu'un seul litre d'huile suffit pour polluer 80,000 litres d'eau? L'utilisation des éponges à cale est un geste simple pour contribuer à diminuer la pollution dans le lac. Ces éponges servent à absorber l'huile à moteur et l'essence qui peuvent se retrouver dans le fond du bateau. Une éponge à cale dure toute la saison estivale. À la fin de la saison, veuillez déposer vos éponges souillées à l'un des points de cueillette identifiés par la Municipalité.

- Falaise Hale : La Municipalité a engagé une agence de sécurité. Son mandat consiste à alerter les policiers et de rester sur place jusqu'à leur arrivée. Ils doivent également répertorier la fréquentation de la falaise.

En date du 10 juin, malheureusement, il y avait déjà des déchets d'accumulés tant dans l'eau que sur le bord de la falaise. La municipalité a engagé agence de sécurité voir diapo. Invite les résidents du secteur à appeler la SQ en cas de problème de fréquentation.

- Réservoirs d'essence privés : Joanne remercie Yoland d'avoir également travaillé ce dossier : Les propriétaires désirant se doter de ce type d'équipement doivent se conformer aux réglementations provinciales et municipales en vigueur.

Selon l'article 5.1.3.5 du règlement de zonage No 855-01 la « cour » en bordure du lac est considérée comme « cour avant » et l'usage de réservoir à essence n'est pas permis dans la cour avant. Le réservoir doit être installé dans la cour latérale et dissimulé par de la végétation ou un treillis.

7. Rencontres et suivis avec la municipalité :

Tout au long de l'année, les directeurs rencontrent périodiquement la ville. Nous avons aussi rencontré individuellement chacune des équipes électorales l'automne dernier. Elles nous ont donné leur plan d'action dans différents dossiers par écrit et nous en avons fait le suivi avec l'équipe élue.

8. Premiers répondants :

Nous allons rencontrer le chef des pompiers à ce sujet et mettre les réponses obtenues sur notre site internet.

9. Site internet :

Voici les nouveautés :

- Version anglaise disponible!
- Foire aux questions.
- Onglet «Évènements spéciaux».
- Dépliant «Info-Lac».
- Documentations: infolettres, procès-verbaux, rapports de projets, analyses d'eau, ...

10. Plan directeur :

Mise en application des recommandations et actions prioritaires :

- Continuer de participer au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et d'appliquer les protocoles de caractérisation de la Trousse des lacs selon la fréquence prescrite.
- Diffuser le Carnet de santé du lac, ainsi que les résultats des différents protocoles du RSVL et des autres analyses effectuées, si possible sur le Web (site de l'association du lac ou de la municipalité). Participation au R.S.V.L., diffuser carnet de santé du lac, analyses eau Pashby, protocoles périphyton, plantes aquatiques, ...
- Poursuivre la surveillance et les analyses d'eau de la rivière Pashby afin d'identifier, s'il y a lieu, les sources de contamination.
- Caractériser le périphyton et les plantes aquatiques envahissantes à l'aide du protocole du RSVL et du MDDELCC selon la fréquence prescrite
- Identifier et caractériser les foyers d'érosion dans le bassin versant.
- Poursuivre la surveillance et les analyses d'eau de la rivière Pashby afin d'identifier, s'il y a lieu, les sources de contamination.
- Caractériser le périphyton et les plantes aquatiques envahissantes à l'aide du protocole du RSVL et du MDDELCC selon la fréquence prescrite
- Identifier et caractériser les foyers d'érosion dans le bassin versant.

11. Eaux de ruissellements :

Suite à une des recommandations principales de notre plan directeur, " la gestion des eaux de ruissellement ", nous avons pris contact avec un scientifique expert en la matière M. Pierre Bertrand, qui a travaillé sur plus de 150 lacs au cours de sa carrière. C'est son travail dans la protection des lacs qui nous a interpellés. Nous lui avons fait lire le plan directeur du lac de l'Achigan.

Il nous a dit que les eaux de ruissellement seront le prochain dossier qui doit nous préoccuper dans notre souci de protection du lac. Ce sont elles qui apportent le plus de phosphore dans le lac.

Heureusement, la Municipalité de St-Hippolyte est aussi consciente de ce problème et a entrepris, avec la MRC, la mise sur pied d'un plan de gestion des eaux de ruissellement. Soyez assurés que nous suivrons ce dossier important de très près!

Hélène Savignac présentent plusieurs photos prises lors de pluies fortes qui illustrent bien la problématique des eaux de ruissellement pour le lac. On y voit des apports importants de sédiments directement envoyé dans le lac. Ceci démontre l'importance de faire une étude pour pouvoir faire les bons aménagements. Il y a plusieurs problèmes dus aux pluies importantes qui sont de plus en plus fréquentes.

Nous aurons besoin de bénévoles pour les prochaines années pour les dossiers des plantes aquatiques et eaux de ruissellement.

Au lac, nous voulons être proactifs sur ce point et c'est pourquoi nous voulons collaborer avec

Pierre Bertrand pour travailler sur ce dossier qui devient LE dossier no1. Il faut prendre conscience de l'importance du bassin versant, des aménagements qui s'y font, dans la protection du lac.

12. Comité du 50^e :

La distribution du pamphlet d'invitation se fera soit par courriel et samedi le 2 Août lors d'une tournée avec mobiles et sur le lac en ponton. Les célébrations du 50e ont lieu le 9 août prochain. Jean-François Gareau parle de l'horaire des activités prévues. Il invite les gens à venir en grand nombre.

Nous aurons besoin de bénévoles, si vous êtes intéressés, communiquez avec nous.

9. Élection des directeurs par Yoland :

Le Comité de nomination de l'A.P.L.A., composé de : Pierre Lauzon, Yoland Coutu, Joanne Gauthier, propose les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration pour l'année 2014-2015 : Sylvain Allaire, Marise Drouin, Jean-François Gareau, Joanne Gauthier, Yvan Gingras, Philippe Lemay, Georges Raymond, Michel Roy, Hélène Savignac, Alain Varennes.

Proposé par Jocelyne Vallée et secondé par Mario Gauthier. Toutes les personnes proposées ont été élues à l'unanimité pour la prochaine année.

10. Présentation du sergent Martin Boulanger de la Sûreté du Québec :

Cela fait 17 ans que le sergent Boulanger est dans la MRC et 15 ans qu'il est patrouilleur nautique. Il est là pour répondre aux questions des gens sur la patrouille nautique. Sortie aux lacs Achigan surtout la fin de semaines et construction. Applique règles marine marchande et petit bâtiment, pas vraiment règlement municipaux.

11. Préoccupations des membres et période de questions :

Question : Est-ce qu'on a besoin de la carte de compétence originale sur notre embarcation, on ne peut pas avoir de photocopies?

Réponse Sgt Boulanger : Vous devez avoir original, mais une photocopie est tolérée.

Question : Pour un bateau qui fait du bruit avec musique, qu'est-ce qu'on fait?

Réponse Sgt Boulanger : C'est mieux si la patrouille est sur le lac pour les avertir, elle peut aller constater. Les gens peuvent porter plainte.

Question : Comment ça marche pour porter plainte?

Réponse Sgt Boulanger : Les policiers ne peuvent plus être plaignants. Il doit y avoir la déclaration d'un plaignant qui est prêt à aller en cour pour que le policier puisse émettre un constat d'infraction.

Question : Est-ce que le code d'éthique est sur le dépliant?

R. Joanne Gauthier : Oui, avec les références utiles et les numéros d'urgence.

Question : Est-ce qu'il y a une réglementation sur les heures de navigation?

Réponse Sgt Boulanger : Non, si c'est la nuit, doivent avoir les équipements requis (feux avant et arrière). Ils peuvent faire les activités de remorquage une heure avant le lever une heure après le coucher du soleil.

Question : Est-ce que ça s'applique aux hydravions?

Réponse Joanne Gauthier : Après vérification avec Transport Canada, l'atterrissage et le décollage sont possible une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher. L'APLA ira en rencontre amicale avec les proprios pour les sensibiliser. Les avions sont assujettis aux mêmes lois que les embarcations sur l'eau.

Proposition : Demander aux avions de décoller dans la grande partie du lac, comme pour les bateaux de wake.

Réponse Joanne Gauthier : La réglementation concernant les hydravions est du domaine fédéral, nous ne pouvons pas vraiment intervenir. Connaissant un peu le domaine de l'aviation, les avions sont très dépendants des conditions météo, ce qui peut influencer le lieu de leur décollage et amerrissage.

Question : Lavage des hydravions, est-ce possible entre deux lacs comme pour les embarcations?

Réponse Joanne Gauthier : Cette question a été soulevée au Forum des lacs en juin dernier, mais il n'y a pas de solution. Nous rechercherons des informations sur le sujet. Il s'agit d'un dossier complexe. Nous partageons le même questionnement. Continue l'approche amicale avec les propriétaires d'hydravions au lac.

Réponse Hélène Savignac : Si quelqu'un est au courant d'une faille dans la loi, qu'il nous avise.

Commentaire : Il faudrait voir si on peut agir par le député fédéral.

Réponse Joanne Gauthier : On avait déjà fait des démarches auprès d'un ministre, mais c'est un dossier sensible.

Question : Est-ce possible d'avoir des silencieux sur les avions?

Réponse Joanne Gauthier : On peut vérifier.

Question : Est-ce qu'il y a une limite de nombre d'hydravions sur le lac?

Réponse Joanne Gauthier : Non. Les plaintes concernent plus les décollages dans la baie de l'auberge des cèdres.

Question : Merci de faire des vérifications, mais y a-t-il moyen de mandater l'APLA pour écrire une lettre au député pour demander un changement de loi?

Réponse Joanne Gauthier : Oui, nous pouvons le faire. Nous commencerons par rencontrer les propriétaires. Faire du cas par cas.

Proposition : *Mme Cinq-mars propose une **résolution** pour que L'APLA écrive, au nom de ses membres, une lettre au député responsable d'amender la loi pour que les hydravions puissent arrêter à un endroit pour se nettoyer avant d'arriver au lac et pour régler le bruit lors des*

décollages.

La proposition est secondée par M. Goedike. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Question À la SQ: Jusqu'où va leur mandat pour intervenir sur les falaises Hale et Matters?

Réponse Sgt Boulanger : Expulser les gens suite à des demandes des propriétaires et donner des constats d'infraction pour le stationnement.

Commentaire : M. Soucy remercie l'APLA pour son travail dans ce dossier.

Question : Est-ce qu'il y a un nombre maximal de bateau par quai?

Réponse Joanne Gauthier : Non. Il y a un moratoire pour la dimension des quais, mais pas le nombre de bateau. Présentement, la ville est à faire l'inventaire des quais sur les lacs avant d'amender son règlement.

Il y a aussi des gens du ministère provincial qui font le tour des lacs pour répertorier les quais. Quand il y a plus de 6 bateaux sur un quai, ils sont considérés comme marina et ont des frais à payer. Cette vérification se fait approximativement à tous les 7 ans.

Question : Falaise Hale : Les parents viennent reconduire leurs enfants au bas de la falaise. Est-ce que la police peut intervenir?

Réponse Sgt Boulanger : Non, pas vraiment

Réponse Joanne Gauthier : Patrouille nautique municipale ça fait partie de son mandat.

Question : Problème de vitesse sur la 305e? Courbes dangereuses.

Réponse Sgt Boulanger : Il faut faire une demande au poste pour qu'il y ait une surveillance accrue.

Réponse du conseiller Philippe Roy : La ville est en train de réviser les limites de vitesse sur ses routes. Il y aura un dépôt sous peu des modifications proposées.

Commentaire Hélène Savignac : Faire une pétition avec les résidents pour demander l'installation de dos d'âne permanents.

Question : Les Falaises sont-elles des terrains privés? Si c'est privé, peut-t-on obliger les propriétaires à intervenir?

Réponse du conseiller Philippe Roy : Si des personnes contreviennent aux règlements, que ce soit le proprio ou non, le proprio est responsable de son terrain.

Réponse Joanne Gauthier : L'APLA a fait plusieurs suivis avec la municipalité dans ce dossier. Une de ses demandes entre autre est que la Municipalité rencontre les propriétaires afin que ces derniers prennent des actions.

12. Mot du maire :

Au retour de Bruno Laroche, Joanne lui fait un résumé des derniers développements.

1. Falaise Hale : le dossier avance, une agence de sécurité a été engagée, il y a un représentant

de M. Hale au lac qui peut porter plainte pour lui. La patrouille de sécurité a commencé hier. Des gens ont déjà été expulsés. Le directeur du service de prévention des incendies est en contact avec les résidents pour déterminer les meilleurs moments pour intervenir.

2. Insiste sur le fait que les conducteurs d'embarcation doivent avoir tous les papiers avec eux sur leur bateau et leur vignette pour éviter les constats.

Question : Est-ce qu'on peut avoir plus d'un original des permis pour chaque embarcation?

Réponse Marise Drouin : Oui, peut avoir jusqu'à 4 copies pour 5\$. Nous donnerons les coordonnées où commander les cartes supplémentaires sur notre site Internet.

Question : Qu'est-ce que le moratoire sur les quais?

Réponse du Maire Laroche: Oui pour l'instant, car La municipalité est à faire faire un répertoire visuel des quais pour développer un règlement de zonage en fonction de la particularité de chaque secteur. Elle travaille à trouver les conséquences à chaque décision.

Question : Je n'ai pas l'intention d'installer mon quai cette année ainsi je ne serai pas répertorier qu'arrivera-t-il?

Réponse du Maire Laroche : Je vous recommande de l'installer cette année, car l'an prochain toute nouvelle installation de quais devra être conforme à la nouvelle réglementation.

Question de M. Lemay : Veut confirmer le zonage du camp Bruchési. Est-il divisé en 3 lots?

Réponse du Maire Laroche: Ce qui compte ce n'est pas le nombre de lot, mais le zonage. Les démarches pour le changer seront difficiles. Les promoteurs doivent faire une présentation de leur projet et les résidents seront avisés de ce dépôt de projet. La ville doit consulter la population pour faire passer un changement de zonage.

Joanne Gauthier mentionne que M. De Lorimier (camp BRUCHÉSIE) demande l'aide financière aux gens pour pouvoir remettre son stationnement en état. Elle insiste sur le fait que les administrateurs (Plein air BRUCHÉSIE) doivent également intervenir, s'impliquer pour assurer la viabilité des installations.

Commentaire de M. Coulombes : Il nous parle de son projet de construction de maison et il subit également les effets de la fréquentation de la falaise Matters par les jeunes. Il dit que ça s'améliore. Il a l'intention d'informer les gens que contrairement aux rumeurs, il construit une maison unifamiliale. Il y a un site internet où les gens pourront voir les étapes de la construction de sa maison. Projet architectural particulier selon le projet original de l'architecte Dastout. Le but est le recyclage de la plate-forme. L'empreinte écologique sur le site également disponible sur le site : www.st-hippolyte.com.

Question de M. Goedike : Est-ce que quelqu'un de la 2e couronne a un droit de «moring», c'est-à-dire de laisser son bateau à l'ancre?

Réponse du Maire Laroche: Il souligne le travail de Phil Lemay dans ce dossier (celui des descentes de bateau privées). Un droit de passage n'est pas un droit de descendre le bateau.

Réponse Joanne Gauthier : on va s'informer.

Question : Sur le nombre de bateau par quai.

Réponse du Maire Laroche: dépends de ce qui est notarié : accès, ancrage, bateau. Il faut voir comment c'est notarié.

Commentaire de M. Lemay : Il ajoute que des agents du provincial peuvent passer voir les propriétaires. Lui-même s'est fait dire que son quai est trop grand. Il nous enverra la lettre en question que son frère a reçue.

Commentaire de M. Goedike : certains lacs ont limité le nombre de bateau à quai : ex. Lac Tremblant.

Question : Quelle dimension de quai permise?

Réponse du conseiller Philippe Roy : 20 mètres carrés.

En résumé, la municipalité fait le répertoire des quais pour ensuite faire une évaluation en fonction des facteurs sociaux, économique et environnemental. Les épisodes de cyanobactéries ont provoqué l'explosion des associations de lacs qui se mettent à travailler plusieurs points pour la protection de leur lac.

13. Présentation des capsules de M. Bertrand :

Reportage de la Semaine verte du 31 juillet 2010 de 20 minutes n'est plus disponible sur le site de Radio-Canada. M. Bertrand nous a envoyé un extrait que nous présentons. Il parle des aménagements qu'il a réalisés pour la protection du lac Brome en Estrie.

14. Conclusion :

M. Soucy remercie l'APLA pour son bon travail et avec la municipalité.

Levé de l'assemblée 12:21

Procès-verbal préparé par Christine Roy pour Joanne Gauthier, présidente